

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### AVIS DU CESER

### BUDGET PRIMITIF 2011 DE LA REGION MIDI-PYRENEES

Rapporteur : Bruno LAFAGE

Assemblée plénière du CESER de Midi-Pyrénées – 16 Décembre 2010



**Par 103 votes pour et 2 abstentions, le CESER approuve dans son avis les choix budgétaires de la Région et suggère le recours à l'emprunt pour financer les investissements d'avenir et réduire la fracture territoriale.**

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) s'est réuni le 16 Décembre 2010 pour donner un avis sur le Budget Primitif de la Région Midi-Pyrénées pour l'année 2011.

A cette occasion, Monsieur Bruno LAFAGE, rapporteur de cet avis, a rappelé que c'est une nouvelle fois dans un contexte de crise économique et financière, de profonds changements fiscaux et d'incertitudes institutionnelles que le Conseil Régional Midi-Pyrénées a élaboré son Budget primitif pour l'année 2011 d'un montant de 1 151 M€, montant pour la première fois en diminution.

Pour le CESER, la réforme de la fiscalité en cours, fait que le Conseil Régional perd sa capacité de décider le montant de ses recettes. Au-delà de la perte du levier fiscal, l'évolution de plus de la moitié des ressources du Conseil Régional dépend de la décision de l'Etat dans le cadre de la loi de finances, et peut être diminuée ou gelée d'une année sur l'autre, comme cela est actuellement le cas avec la décision de geler pour 3 ans les concours de l'Etat hors DGF. Par une politique de rigueur de ses dépenses de fonctionnement, le CESER constate que l'autofinancement dégagé par le Conseil Régional continue de se maintenir et que ses capacités d'emprunt sont préservées

En dépit du nouveau contexte contraint, les Schémas et Programmes en cours d'élaboration devront apporter des réponses ambitieuses. Il apparaît clairement au CESER que les capacités d'emprunt du Conseil Régional Midi-Pyrénées devront être utilisées afin d'apporter des réponses à la hauteur des défis à relever. Le CESER sera attentif à la prise en compte de ses avis et contributions dans ces divers exercices qui engagent l'avenir de Midi-Pyrénées et le bien-être de ses habitants..

Ainsi, le CESER souhaite que le Conseil Régional poursuive le recentrage entrepris sur ses cœurs de compétences (Education/Formation/enseignement supérieur, recherche économie et emploi, économique, développement durable et Transports). S'appuyant sur ses différents avis, le CESER fait plusieurs préconisations en la matière. Ce recentrage doit s'opérer avec comme ligne directrice la réduction de la fracture territoriale encore faut-il que lui soit garantie une capacité et une autonomie financières, ce qui n'est pas le sens de la dernière réforme fiscale. En conséquence, le CESER incite le Conseil Régional à financer par l'emprunt, pour ne pas reporter dans le temps, des investissements au service de plusieurs générations, et plus particulièrement des projets de développement, d'anticipation et de rééquilibrage du territoire.

Face à des ressources de plus en plus contraintes, à la nécessité d'une plus grande efficacité dans leurs utilisations, le CESER rappelle son attachement à l'idée d'une coordination des politiques publiques des Grands exécutifs de Midi-Pyrénées à travers la Conférence des exécutifs. Le Conseil Régional pourrait en prendre l'initiative. Dans la perspective de l'élection future des Conseillers territoriaux en 2014, cette coordination prendrait également toute sa justification en permettant le partage d'une vision de développement régional harmonieux.

